



NIL MAGNUM SINE LABORE

L'ASSOMPTION

Ville de culture et de patrimoine

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DE RÈGLEMENT

NUMÉRO 219-2-2019

NUMÉRO 226-2020

PRENEZ AVIS que les règlements ci-après mentionnés ont été adopté par le conseil municipal de la Ville de L'Assomption le 12 novembre 2019 et 14 janvier 2020 :

RÈGLEMENT 219-2-2019

Règlement abrogeant le règlement 219-2014 décrétant l'exécution de travaux de construction d'une nouvelle caserne de protection incendie dans le secteur Haut-L'Assomption, autorisant une dépense de 3 840 800 \$ et un emprunt de 2 293 000 \$

RÈGLEMENT 226-2020

Règlement fixant les différents taux de taxes et compensations pour l'année 2020.

Toute personne qui souhaite prendre connaissance de ces règlements peut le faire au bureau du soussigné situé au 781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord, 2^e étage, L'Assomption, et ce, durant les heures normales de bureau (lundi au jeudi, de 8 h 30 à 18 h et vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30).

Les règlements ci-dessus mentionnés entrent en vigueur conformément à la loi.

Donné à L'Assomption, ce 21^e jour du mois de janvier 2020.

Me Jean-Michel Frédérick
Greffier et avocat